



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-012

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2026

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /**

R24-2026-01-08-00004 - DECISION TARIFAIRE?? modifiant la décision tarifaire n° 2025-SPE-PDS-TARIF-0081 portant modification de la Dotation Globale de Financement pour l'exercice 2025 applicable aux Lits Halte Soins Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS (N° FINESS ET 410008544) gérés par l'ASLD (N° FINESS EJ 410004626)?? (3 pages)

Page 3

## **ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale /**

R24-2026-01-02-00001 - 2026-DG-DS28-0001 décision portant délégation au directeur départemental d'Eure-et-Loir par interim (7 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-01-08-00004

## DECISION TARIFAIRE

modifiant la décision tarifaire n°

2025-SPE-PDS-TARIF-0081 portant modification  
de la Dotation Globale de Financement pour  
l'exercice 2025 applicable aux Lits Halte Soins  
Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS (N°  
FINESS ET 410008544) gérés par l'ASLD (N°  
FINESS EJ 410004626)

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

**DECISION TARIFAIRE**

modifiant la décision tarifaire n° **2025-SPE-PDS-TARIF-0081** portant modification de la Dotation Globale de Financement pour l'exercice 2025 applicable **aux Lits Halte Soins Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS** (N° FINESS ET 410008544) gérés par l'ASLD (N° FINESS EJ 410004626)

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** la loi n 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 publiée au Journal Officiel du 27/12/2023 ;

**VU** le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du Code de la santé publique ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** la décision N° 2025-DG-DS-0003 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 4 août 2025 fixant pour l'année 2025 l'objectif de dépenses d'assurance maladie et le montant total annuel des dépenses des établissements mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles, publié au JO du 7 août 2025 ;

**VU** l'arrêté du 4 août 2025 fixant pour l'année 2025 les dotations régionales limitatives de dépenses médico-sociales des établissements et services médico-sociaux publics et privés mentionnés à l'article L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles, publié au JO du 7 août 2025 ;

**VU** l'instruction n° DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/DGS/SP2/SP3/2025/71 du 7 août 2025 relative aux orientations de la campagne budgétaire, pour l'année 2025, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), LHSS périnatalité, centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), équipes mobiles santé précarité (EMSP, LHSS mobiles ou de jour), équipes spécialisées de soins infirmiers (ESSIP) et « Un chez-soi d'abord » (UCSD) ;

**VU** le Rapport régional d'Orientation Budgétaire de l'ARS Centre-Val de Loire pour l'exercice 2025 ;

**VU** l'arrêté n° 2025-SPE-PDS-0067 du 10 septembre 2025 portant autorisation d'extension non importante de 2 places de lits halte soins santé, gérés par l'Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD) portant la capacité totale de la structure de 6 à 8 places ;

**VU** la décision tarifaire n° 2025-SPE-PDS-TARIF-0030 du 1<sup>er</sup> octobre 2025 fixant la dotation globale de financement applicable aux Lits Halte Soins Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS, gérés par l'ASLD, pour l'exercice 2025 ;

**VU** la décision tarifaire n° 2025-SPE-PDS-TARIF-0081 du 16 décembre 2025 portant modification de la Dotation Globale de Financement pour l'exercice 2025 applicable aux Lits Halte Soins Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS pour l'année 2025 ;

**VU** l'erreur figurant à l'article 2 concernant le montant de la dotation globale de financement des Lits Halte Soins Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS pour l'exercice 2026 ;

## DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'article 2 de la décision tarifaire n° 2025-SPE-PDS-TARIF-0081 est modifié comme suit :

Pour l'exercice budgétaire 2026, la dotation globale de financement des Lits Halte Soins Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS est fixée à **607 426 €**, soit une fraction forfaitaire mensuelle de **50 618,83€**.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2025-SPE-PDS-TARIF-0081 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Administratif sis 56, avenue de Saint-Cloud, 78011 VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 : Le Directeur Général adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la région Centre-Val de Loire et notifié à l'ASLD en tant que gestionnaire des Lits Halte Soins Santé de Loir-et-Cher (LHSS 41) de BLOIS.

Fait à ORLEANS, le 8 janvier 2026

P/ la Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire  
Le Directeur de la santé publique et environnementale  
Signé : Jean-Christophe COMBOROURE

Décision tarifaire n° 2026-SPE-PDS-TARIF-0001 enregistrée le 8 janvier 2026

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2026-01-02-00001

2026-DG-DS28-0001 décision portant délégation  
au directeur départemental d'Eure-et-Loir par  
interim

DECISION

portant délégation de signature au directeur départemental  
de l'agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du travail ;

**VU** le code de la défense ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023.

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

**VU** le protocole régional entre les Préfets des départements du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, du Loiret et le Directeur de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire du 28 février 2022 ;

**VU** la décision n° RH\_2025\_112 signée le 18 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Gérald NAULET, au poste de Directeur départemental d'Eure-et-Loir par intérim, du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2026 ;

**VU** la décision n° 2025-DG-DS28-0002 en date du 21 octobre 2025 portant délégation de signature au directeur départemental par intérim de l'agence régionale de santé d'Eure-et-Loir ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérald NAULET en tant que directeur départemental par intérim de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Eure-et-Loir à l'effet de signer les actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et listés dans l'annexe 1.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, adjoint, responsable du département Santé Environnementale et Déterminants de Santé.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérald NAULET et de Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, la délégation de signature sera exercée :

- Pour les domaines relevant du départemental « Parcours, Prévention, Sanitaire et Médico-Social » par Madame Martine BOCZKOWSKI, référente territoriale ambulatoire, Madame Tiphaine DEVINAS, référente territoriale offre de soins, Madame Julie CATANEO, référente territoriale personnes âgées et Monsieur Sophien KHELIFI, référent territorial personnes handicapées ;
- Pour les domaines relevant du département « Santé Environnementale et Déterminants de Santé » par Madame Xi-Mey BANH, référente espace clos et environnement extérieur et Madame Aurélie MARCEL, référente eaux potable et de loisirs.

ARTICLE 4 : la présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et abroge la décision n° 2025-DG-DS28-0002 portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence régionale de santé de l'Eure-et-Loir du 21 octobre 2025.

ARTICLE 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de l'Eure-et-Loir

Fait à Orléans, le 2 janvier 2026  
La directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

Décision n° 2026-DG-DS28-0001 enregistrée le 14 janvier 2026

**ANNEXE 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée à la directrice départementale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire**

Domaines / Missions	Actes et décisions
<b>Domaines transversaux</b>	
Instances de l'ARS	Arrêtés de composition du conseil territorial de santé Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation départementale et animation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
<b>Veille et sécurité sanitaires</b>	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés Courriers faisant suite aux enquêtes environnementales liées aux déclarations obligatoires de légionellose et cas de saturnisme Courriers en lien avec les missions d'inspection-contrôle relatifs au domaine de la santé environnementale (du courrier d'annonce de l'inspection jusqu'au courrier de transmission de la décision définitive) à l'exception des inspections dans les domaines sanitaire ou médico-social concernant une ONIC (Orientation Nationale d'Inspection-Contrôle). Courriers et avis sollicités par les préfets dans le cadre des compétences et de l'expertise de l'ARS
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
<b>Prévention et promotion de la santé</b>	
Allocation de ressources	Tarifification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de

	dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
<b>Offre de soins et gestion du risque</b>	
Fonctionnement des établissements et structures sanitaires	<p>Validation et signature des avenants aux contrats tripartites de permanence des soins en établissements de santé (PDSES)</p> <p>Signature de l'accord conventionnel interprofessionnel des maisons de santé pluri professionnelles (ACI-MSP)</p> <p>Modification de la composition des conseils de surveillance</p> <p>Modification de la composition des commissions d'activité libérale</p> <p>Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge</p> <p>Décision visant à valider les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et des centres de santé du département</p> <p>Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier</p> <p>Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine</p> <p>Contrôle de légalité sur les actes</p> <p>Arrêté fixant la composition et convocation relatives au CODAMUPSTS</p> <p>Signature des avenants de CPTS</p>
Allocation de ressources	<p>Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2.</p> <p>Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé</p>
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats incitatifs conventionnels pour les professionnels de santé libéraux (médecins, orthophonistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, chirurgiens-dentistes)
<b>Offre médico-sociale</b>	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable

Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
<b>Décisions individuelles</b>	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Gestion des certificats de décès
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

**ANNEXE 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1**

Département de l'Eure-et-Loir	Centre Hospitalier Louis PASTEUR – LE COUDRAY Centre Hospitalier Victor JOUSSELIN – DREUX Centre Hospitalier de CHÂTEAUDUN Centre Hospitalier de NOGENT-le-ROTRON Centre Hospitalier Henri EY – BONNEVAL Centre Hospitalier de la LOUPE
-------------------------------	--